



**EXTRAIT
DU CODE DE LA DEMOCRATIE
LOCALE ET DE LA
DECENTRALISATION**

Art. L1122-17 Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Commune de Bassenge

Madame, Monsieur,

est invité(e) à se trouver à la séance du conseil communal qui se tiendra en la salle "YALLA", rue Nouwen, 12 à 4690 Bassenge le **18 février 2021 à 20h00**

ORDRE DU JOUR :

SÉANCE PUBLIQUE :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2021.
2. Déclaration d'apparentement de Monsieur le Conseiller Philippe Delincé (Bassenge Demain).
3. Motion de soutien aux travailleurs de FedEx/TNT et à leurs familles.
4. Mise à disposition d'un fonctionnaire sanctionnateur provincial - Demande formelle.
5. Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal – Réponse de la Tutelle générale – Communication.
6. Marché public – Approbation du cahier spécial des charges et mode de passation du marché en vue de l'acquisition d'un véhicule électrique neuf ou d'occasion de type petite camionnette.
7. Règlement-taxe dans le cadre de la compensation relative au prélèvement kilométrique – secteur carrière.
8. Finances communales - Approbation par l'autorité de tutelle sur la décision de modification du règlement taxe sur les séjours pour l'exercice 2021 - Communication.
9. Compte - Fabrique d'Eglise Saint-Georges d'Eben - Exercice 2019 – Réformation.
10. Budget - Fabrique d'Eglise Saint-Georges d'Eben - Exercice 2021 – Réformation.
11. Ordonnance de police portant interdiction de certains rassemblements de motards.
12. Ordonnance de police – Interdiction de stationnement des véhicules de plus de 3.5 tonnes rue Lulay - Ratification.

SÉANCE À HUIS CLOS

1. Rapport d'activité à destination du Conseil communal sur les commissions locales pour l'énergie 2020.
2. Remplacement de Monsieur le Directeur général durant ses congés - Ratification.

Les convocations seront remises pour le 10 février 2021 au plus tard.

Bassenge, le 10 février 2021.

**Le Directeur général f.f.,
D. RODÈS**



PAR LE COLLEGE



**La Présidente,
V. HIANCE**

